



Plateforme "Aspirant Négocie Ta Cause" (ANTC)
+229 (01) 95 09 56 72/ 01 96 47 34 35/ 01 61 14 14 09/
0190386624.



aspirantnegocietacauseantc@gmail.com

DÉCLARATION DE PRESSE

AME : APRÈS PRÈS DE HUIT ANNÉES DE SERVICE, L'HEURE EST VENUE DE METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ

Mardi 1er Septembre 2026 – Bourse du Travail

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias,

Chers partenaires sociaux,

Chers collègues enseignants,

Chers compatriotes,

La plateforme ANTC – Aspirant, Négocie Ta Cause prend aujourd'hui la parole pour porter la voix des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) et attirer solennellement l'attention du Gouvernement, des partenaires sociaux et de l'opinion publique sur la situation que vivent encore des milliers d'enseignants qui, depuis plusieurs années, consacrent leur énergie, leurs compétences et leur jeunesse au service de l'école béninoise.

L'école n'est pas une simple administration. Elle est le lieu par excellence où se construit l'avenir d'une nation.

Derrière chaque médecin, chaque ingénieur, chaque magistrat, chaque entrepreneur, chaque cadre de notre pays, il y a un enseignant qui, à un moment donné, a transmis avec amour un savoir, une compétence et des valeurs.

C'est pourquoi nous estimons que celui qui assure quotidiennement cette noble mission mérite considération, respect et dignité.

On ne peut pas exiger une école performante tout en maintenant durablement une partie importante de ses enseignants dans la précarité.

L'AME n'est pas un simple agent de remplacement. Il est un enseignant à part entière dans sa classe, titulaire de diplômes professionnels, face aux mêmes élèves, avec les mêmes programmes, les mêmes exigences pédagogiques et des responsabilités professionnelles réelles.

DES AVANCÉES À SALUER, MAIS DES PRÉOCCUPATIONS QUI DEMEURENT

L'ANTC tient à reconnaître les efforts et certaines avancées enregistrées ces dernières années sous l'ancien régime, dans la prise en compte de la situation des AME.

Nous saluons notamment :

- ❖ le paiement de la rémunération sur douze mois ;
- ❖ l'augmentation de 20 000 FCFA de prime accordée aux AME ;
- ❖ l'instauration du congé de maternité en faveur des femmes AME;
- ❖ La gratuité de la scolarité des fils ou filles d'AME; etc.....

Ces mesures constituent des avancées appréciables et nous ne saurions les passer sous silence.

Mais reconnaître ces avancées ne signifie pas renoncer à la promesse principale, surtout lorsque des préoccupations fondamentales demeurent.

Nous savons reconnaître les progrès ; nous savons également interpellier lorsqu'une situation d'injustice persiste.

PRÈS DE HUIT ANNÉES DE SERVICE : JUSQU'À QUAND LA PRÉCARITÉ ?

Le **27 décembre 2022** demeure une date importante dans la mémoire collective des AME, notamment en raison de l'engagement annoncé en faveur de leur reversement.

Depuis lors, le temps est passé.

Les années se sont succédé.

Et aujourd'hui, alors que de nombreux AME s'apprêtent à entamer ce qui serait leur huitième année de service, une question demeure entière :

Quand interviendra réellement l'intégration des AME dans la fonction publique ?

Près de huit années dans une salle de classe, ce n'est pas une courte période d'apprentissage professionnel.

C'est une expérience considérable, acquise au contact quotidien des apprenants, à travers la préparation des cours, les évaluations, les corrections, la

surveillance, les réunions pédagogiques, les formations continues et la participation aux différentes activités scolaires.

Après autant d'années de service, il devient difficilement acceptable que l'**AME** continue de vivre dans l'incertitude quant à son avenir professionnel et dans la précarité.

La précarité ne saurait devenir le statut permanent de celui qui contribue depuis des années au fonctionnement de l'école publique.

POUR L'ÉQUITÉ ET LA JUSTICE SOCIALE

L'**ANTC** estime que plusieurs éléments traduisent encore une différence de traitement qui nourrit chez les **AME** un profond sentiment de marginalisation.

- Nous exerçons dans les mêmes établissements.
- Nous enseignons les mêmes élèves.
- Nous assumons des responsabilités pédagogiques similaires.
- Nous participons au fonctionnement quotidien de l'école.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de certains avantages et mécanismes d'accompagnement liés à la condition enseignante, les **AME** demeurent encore en marge.

Cette situation pose une question fondamentale :

Peut-on demander les mêmes performances professionnelles à des enseignants tout en leur garantissant des conditions sociales différentes ?

- ✓ Pour l'**ANTC**, la réponse est claire : non.
- ✓ Nous ne demandons pas des privilèges.
- ✓ Nous demandons l'équité, la justice sociale et la reconnaissance du travail accompli.

LES PRIMES DE RENTRÉE : UNE QUESTION D'ÉQUITÉ

À quelques jours de la rentrée scolaire **2026-2027**, une autre préoccupation majeure se pose : les primes de rentrée.

Les **AME** sont également des parents d'élèves. Comme les autres travailleurs et les autres parents, ils doivent faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire de leurs propres enfants : fournitures scolaires, uniformes, inscription, transport, restauration et autres charges familiales.

Dans ces conditions, l'ANTC demande que les AME puissent, dans un souci d'équité, bénéficier des primes de rentrée accordées aux ACDPE et aux FE.

Les AME contribuent eux aussi au fonctionnement de l'école et assument les mêmes responsabilités familiales liées à la rentrée scolaire de leurs enfants.

L'enseignant qui prépare la rentrée des enfants des autres doit aussi pouvoir préparer dignement la rentrée de ses propres enfants.

Le Gouvernement doit donc agir avec célérité afin que cette rentrée scolaire ne soit pas une nouvelle source d'angoisse pour les AME.

NOS REVENDICATIONS

Face à cette situation, la plateforme ANTC – Aspirant, Négocie Ta Cause demande solennellement au Gouvernement :

1. Le reversement effectif des AME dans la Fonction publique, avec un calendrier clair, crédible et communiqué aux intéressés.
2. La prise en compte de l'ancienneté et de l'expérience accumulée par les AME dans tout processus de reversement.
3. L'octroi aux AME des primes de rentrée, dans un souci d'équité avec les ACDPE et les FE.
4. L'amélioration continue des conditions de vie et de travail des AME, afin de leur permettre d'exercer leur mission dans la dignité.
- 5- l'autorisation des AME à passer les examens professionnels et la mise en formation de ceux titulaires de diplômes académiques.
6. La mise en place d'un véritable mécanisme de dialogue permanent entre le Gouvernement et les représentants des AME, afin que les décisions concernant leur avenir professionnel soient discutées avec les premiers concernés.

LE TEMPS DES ACTES EST VENU

Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

L'ANTC ne vient pas nier les efforts accomplis.

L'ANTC vient rappeler qu'une avancée devient véritablement significative lorsqu'elle permet de résoudre durablement le problème de ceux qui en bénéficient.

Les AME ont suffisamment donné à l'école.

Ils ont servi dans des conditions parfois difficiles.

Ils ont accepté des sacrifices.

Ils ont continué à enseigner malgré les incertitudes.

Ils ont contribué à maintenir l'école debout.

Aujourd'hui, ils demandent simplement que leur engagement soit reconnu à sa juste valeur.

Nous ne voulons pas d'une école performante bâtie sur la précarité de ceux qui la font fonctionner.

Nous voulons une école où l'enseignant peut enseigner avec sérénité, où sa famille peut vivre avec dignité et où son avenir professionnel ne demeure pas éternellement incertain.

Nous appelons également l'opinion publique, les organisations syndicales, les partenaires sociaux, les acteurs de l'éducation et toutes les personnes attachées à la justice sociale à porter un regard attentif sur la situation des AME.

Défendre les AME, ce n'est pas défendre une catégorie contre une autre.

C'est défendre la qualité de l'éducation.

Car lorsque l'enseignant est socialement fragilisé, c'est nécessairement l'école qui finit par en subir les conséquences.

Améliorer les conditions de vie de l'AME, c'est investir dans la qualité de l'enseignement.

Sécuriser l'avenir de l'enseignant, c'est sécuriser l'avenir de l'école.

L'ANTC réaffirme son attachement au dialogue, à la concertation et à la recherche de solutions constructives.

Mais le dialogue doit produire des résultats.

Après près de huit années de service, les AME ont besoin non plus seulement de promesses, mais de perspectives concrètes, de décisions et d'actes.

À l'orée de la rentrée scolaire 2026-2027, nous lançons donc un appel solennel :

Gouvernement, il est temps d'agir pour les **AME**.

Il est temps de concrétiser le reversement.

Il est temps de garantir l'équité.

Il est temps de permettre aux **AME** d'exercer leur métier dans la dignité.

Parce que l'**AME** d'aujourd'hui est l'un des piliers de l'école béninoise d'aujourd'hui, son avenir ne peut plus être renvoyé indéfiniment à demain.

L'ANTC reste disponible pour le dialogue et la négociation, mais demeure déterminée à défendre, par des moyens légaux et pacifiques, les intérêts et la dignité des Aspirants au Métier d'Enseignant.

Fait à Cotonou, le 1er Septembre 2026

Pour les **AME** et la plateforme **ANTC** "Aspirant, Négocie Ta Cause"

Le Coordonnateur National

Paterne Silas GBEBODE